REFUBLIQUE DU BENIN

FUESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET Nº 95-220 du 14 Août 1995

Chargeant Monsieur Géorges GUEDCU, Ministre des Travaux Publics et des Transports de l'intérim de Monsieur Aziadomè KOGBLEVI, Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme pour compter du 13 Août 1995.

LE TRESIDENT DE LA RELUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNESIENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/FT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N° 95-183 du 23 Juin 1995 portant composition du Gouvernement;

DECRETE

Article 1er. - Pour compter du 13 Août 1995, Monsieur Géorges DOU, Ministre des Travaux Publics et des Transports est horgé de l'intérim du Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme pendant l'absence de Monsieur Aziadonè KOCBLEVI.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTOMOU, le 14 Août 1995

Par le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Nicéphore SCGLO'.-

Ampliations: PR 4 AN 4 CC 2 CES 2 CS 2 HAAC 2 ME/DN 4 MEHU-LIPT 6 AUTRES NINISTELES 19 SGG 4 DEPARTEMENTS 6 DC/MIL 2 JCRB 1.-